

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 07 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit le sept mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Juillan, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Fabrice SAYOUS, Maire.

Etaient présents : M. F. SAYOUS, Maire,
M. VILLACRES, Mme LANUSSE (arrivée à 20 h 40), M. CASTETS, Mme LAFFONT,
M. VIGNES, M. CISTAC, Mmes MARCOU, GONZALEZ-GOMEZ, HARAMBAT, ALVES
MM. FONG-KIWOK, DESPAUX, DUBIE, Mmes MANZI, DEDIEU, MM. CAYROLLE,
MM. BRIULET, REBEILLE, BERDOS, Mme DUFAU.

Absents excusés : M. ANSO, Mme BADEE, M. PICARD

Procurations : Mme LORENTE à M. VIGNES
M. PIQUES à M. VILLACRES
M. ESCOTS à M. BRIULET

Secrétaire de séance : M. FONG-KIWOK

Date de convocation : 28 février 2018

Date d'affichage des délibérations : 14 mars 2018

Monsieur le maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le maire énonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

I – FINANCES

- 1 – **BUDGET ANNEXE ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE (M41)**
 - I – 1 – 1 – Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 : examen et approbation
 - I – 1 – 2 – Affectation du Résultat 2017
 - I – 1 – 3 – Budget Unique 2018 : examen et vote
- 2 – **BUDGET ANNEXE POLE SANTE (M4)**
 - I – 2 – 1 – Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 : examen et approbation
 - I – 2 – 2 – Affectation du Résultat 2017
 - I – 2 – 3 – Charges du personnel
 - I – 2 – 4 – Budget Unique 2018 : examen et vote
- 3 – **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (M49)**
 - I – 3 – 1 – Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 : examen et approbation
 - I – 3 – 2 – Affectation du Résultat 2017
 - I – 3 – 3 – Charges de personnel
 - I – 3 – 4 – Budget Unique 2018 : examen et vote
- 4 – **ASSAINISSEMENT** : reversement subvention AEAG aux administrés
- 5 – **BUDGET PRINCIPAL** : Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget 2018

II – ADMINISTRATION GENERALE

- II – 1 – Dénomination du bâtiment « Pôle santé »
- II – 2 – Dénomination de la salle occupée par l'association « les amis de Victor H »
- II – 3 – Convention relative au dépôt des archives de la commune aux archives départementales

III – URBANISME - ENVIRONNEMENT

- III – 1 – Programme éclairage innovant sur la rue Maréchal FOCH

IV – QUESTIONS DIVERSES

V - INFO DU MAIRE

I – FINANCES

I – BUDGET ANNEXE ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE (M41)

I – 1 – 1 – Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 : examen et approbation

Monsieur le maire donne la parole à madame LAFFONT qui présente le compte administratif 2017 du budget annexe Energie Photovoltaïque.

Les documents n°1 et 2 résument les résultats 2017.

Monsieur le Maire sort de la salle : il ne participe pas au vote du compte administratif.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame LAFFONT délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par monsieur Fabrice SAYOUS, Maire, à l'unanimité,

1° déclare le compte de gestion dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,

2° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	11 531.63	0.00		30 379.13	11 531.63	30 379.13
Opérations de l'exercice	45 123.47	43 599.71	44 966.77	55 151.50	90 090.24	98 751.21
TOTAUX	56 655.10	43 599.71	44 966.77	85 530.63	101 621.87	129 130.34
Résultats de clôture	13 055.39	0.00	0.00	40 563.86	13 055.39	40 563.86
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	56 655.10	43 599.71	44 966.77	85 530.63	101 621.87	129 130.34
RESULTATS DEFINITIFS	13 055.39	0.00	0.00	40 563.86	13 055.39	27 508.47

3° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire revient dans la salle

I – 1 – 2 – Affectation du Résultat 2017

Madame LAFFONT, adjointe chargée des finances, rappelle la proposition de la commission finances du 22 février 2018.

L'Assemblée délibérante prend acte des résultats de l'exercice 2017 qui se décomposent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :

1 – résultat de l'exercice 2017	10 184.73
2 – résultats de fonctionnement antérieurs cumulés	<u>30 379.13</u>
3 – résultat cumulé avant affectation (1+2)	40 563.86

Résultat d'investissement :

4 – résultat de l'exercice 2017	- 1 523.76
5 – résultats d'investissement antérieurs cumulés	- 11 531.63
6 – résultat antérieur cumulé	-13 055.39
7 – solde des restes à réaliser 2017	0.00
9 – résultat modifié des restes à réaliser 2017 (6-7)	13 055.39

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, des affectations suivantes :

<i>A - résultat de fonctionnement à affecter</i>	<i>40 563.86</i>
<i>B - solde d'exécution d'investissement</i>	<i>- 13 055.39</i>
<i>C - solde reporté en excédent de fonctionnement</i>	<i>27 508.47</i>

Inscriptions au budget 2018

<i>- ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement reporté en dépenses (ligne 6)</i>	<i>13 055.39</i>
<i>- compte 1068 : affectations en réserves</i>	<i>13 055.39</i>
<i>- ligne budgétaire 002 : excédent de fonctionnement reporté en recette (ligne C)</i>	<i>27 508.47</i>

I – 1 – 3 – Budget Unique 2018 : examen et vote

Madame LAFFONT, adjointe chargée des finances, présente les prévisions 2018 du budget annexe Energie Photovoltaïque examinées en commission finances du 22 février 2018.

Elle donne lecture des prévisions retracées dans le document joint à la note de synthèse

L'équilibre des dépenses et de recettes s'établit comme suit :

Exploitation :	82 508.47 €
Investissement :	72 123.47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, de voter le budget par chapitre en exploitation et en investissement tel que présenté.

2 – BUDGET ANNEXE POLE SANTE (M4)

I – 2 – 1 – Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 : examen et approbation

Monsieur le maire donne la parole à madame LAFFONT qui présente le compte administratif 2017 du budget annexe Energie Photovoltaïque.

Le document point à la note de synthèse résume les résultats 2017.

Monsieur le Maire sort de la salle ; il ne participe pas au vote du compte administratif.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame LAFFONT délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par monsieur Fabrice SAYOUS, Maire, à l'unanimité,

1° déclare le compte de gestion dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,

2° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	7 621.00	0.00		22 379.00	7 621.00	22 379.00
Opérations de l'exercice	635 141,70	975 307.00	8 504.14	0.00	643 645,84	975 307.00
TOTAUX	642 762,70	975 307.00	8 504.14	22 379.00	651 266.84	997 686.00
Résultats de clôture	0.00	332 544.30	0.00	13 874.86	0.00	346 419.16
Restes à réaliser	278 441.46	262 314.00	0.00	0.00	278 441.46	262 314.00
TOTAUX CUMULES	921 204.16	1 237 621.00	8 504.14	22 379.00	929 708.60	1 260 000.00
RESULTATS DEFINITIFS	0	316 416.84	0.00	13 874.86	0.00	330 291.70

3° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire revient dans la salle

I – 2 – 2 – Affectation du Résultat 2017

Madame LAFFONT, adjointe chargée des finances, rappelle la proposition de la commission finances du 22 février 2018.

L'Assemblée délibérante prend acte des résultats de l'exercice 2017 qui se décomposent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :

1 – résultat de l'exercice 2017	- 8 504.14
2 – résultats de fonctionnement antérieurs cumulés	<u>22 379.00</u>
3 – résultat cumulé avant affectation (1+2)	13 874.86

Résultat d'investissement :

4 – résultat de l'exercice 2017	340 165.30
5 – résultats d'investissement antérieurs cumulés	- <u>7 621.00</u>
6 – résultat antérieur cumulé	332 544.30
7 – solde des restes à réaliser 2017	- 16 127.46
9 – résultat modifié des restes à réaliser 2017 (6-7)	330 291.70

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, des affectations suivantes :

<i>A - résultat de fonctionnement à affecter</i>	<i>13 874.86</i>
<i>B - solde d'exécution d'investissement</i>	<i>332 544.46</i>
<i>C - solde reporté en excédent de fonctionnement</i>	<i>332 544.46</i>

I – 2 – 3 – Charges du personnel

Monsieur le maire donne la parole à Madame LAFFONT, adjoint chargé des finances, qui indique que ce point a fait l'objet d'une discussion en commission finances du 26 février dernier.

Il est prévu de faire faire le ménage dans ce nouveau bâtiment par le personnel employé communal payé sur le budget principal. Aussi il convient d'adopter le principe de reversement du coût engendré par cet emploi du budget Pôle

Santé au budget principal. La commission finances a décidé d'appliquer une estimation par proratisation du temps passé, des effectifs de la commune et des dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des budgets.

La mise en fonctionnement du bâtiment pôle Santé se faisant au 1^{er} avril l'estimation de la prise en charge du personnel affecté aux tâches de ménage a été faite sur 9 mois ; la commission propose d'inscrire la somme de 4 800 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal, DECIDE,

- de verser du Budget Annexe Pôle Santé au Budget Principal de la somme de 4 800 €, représentant les charges de personnel de l'année 2018,

- de charger monsieur le maire des formalités afférentes à cette affaire.

I – 2 – 4 – Budget Unique 2018 : examen et vote

Madame LAFFONT, adjointe chargée des finances, présente les prévisions 2018 du budget annexe Energie Photovoltaïque examinées en commission finances du 22 février 2018.

Elle donne lecture des prévisions retracées dans le document joint à la note de synthèse.

L'équilibre des dépenses et de recettes s'établit comme suit :

Exploitation : 53 774.86 €

Investissement : 594 858.30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, de voter le budget par chapitre en exploitation et en investissement tel que présenté.

3 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (M49)

I – 3 – 1 – Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 : examen et approbation

Monsieur le maire donne la parole à Madame LAFFONT, adjointe chargée des finances, qui présente le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement.

Le document joint à la note de synthèse résume les résultats 2017.

Monsieur le Maire sort de la salle : il ne participe pas au vote du compte administratif.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame LAFFONT délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par monsieur Fabrice SAYOUS, Maire, à l'unanimité,

1° déclare le compte de gestion dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,

2° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		221 574.99		133 818.24		355 393.23
Opérations de l'exercice	186 592.58	199 066.62	539 595.52	526 141.73	726 188.10	725 208.35
TOTAUX	186 592.58	420 641.61	539 595.52	659 959.97	726 188.10	1 080 601.58
Résultats de clôture	0.00	234 049.03	0.00	120 364.45	0.00	354 413.48
Restes à réaliser	675 515.76	535 100.00	0.00	0.00	675 515.76	535 100.00
TOTAUX CUMULES	862 108.34	955 741.61	539 595.52	659 959.97	1 401 703.86	1 615 701.58
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	93 633.27	0.00	120 364.45	0.00	213 997.72

3° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire revient dans la salle

I – 3 – 2 – Affectation du Résultat 2017

Madame LAFFONT, adjointe chargée des finances, rappelle la proposition de la commission finances du 22 février 2018.

L'Assemblée délibérante prend acte des résultats de l'exercice 2017 qui se décomposent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :

1 – résultat de l'exercice 2017	- 13 453.79
2 – résultats de fonctionnement antérieurs cumulés	<u>133 818.24</u>
3 – résultat cumulé avant affectation (1+2)	120 364.45

Résultat d'investissement :

4 – résultat de l'exercice 2017	12 474.04
5 – résultats d'investissement antérieurs cumulés	<u>221 574.99</u>
6 – résultat 2017	234 049.03
7 – solde des restes à réaliser 2017	- <u>140 415.76</u>
8 – résultat cumulé investissement 2017 (6-7).....	93 633.27

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE, des affectations suivantes :

<i>A - résultat de fonctionnement à affecter</i>	<i>120 364.45</i>
<i>B - solde d'exécution d'investissement</i>	<i>234 049.03</i>
<i>C - solde reporté en excédent de fonctionnement</i>	<i>120 364.45</i>

Inscriptions au budget 2018

- ligne budgétaire 001 : excédent d'investissement reporté 234 049.03 en recette (ligne 6)

- ligne budgétaire 002 : excédent de fonctionnement 120 364.45 (reporté en recette ligne C)

Restes à réaliser à reprendre :

<i>- en dépenses</i>	<i>675 515.76</i>
<i>- en recettes.....</i>	<i>535 100.00</i>

I – 3 – 3 – Charges de personnel

Monsieur le maire donne la parole à Madame LAFFONT, adjoint chargé des finances, qui indique que ce point a fait l'objet d'une discussion en commission finances du 26 février dernier.

En effet, le personnel extérieur au service a fait l'objet d'une estimation par proratisation du temps passé, des effectifs de la commune et des dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des budgets. Compte tenu du fait que le chantier de réhabilitation des réseaux est terminé, la commission propose d'inscrire la même somme que l'année précédente soit 11 000 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal, DECIDE,

- le versement, par le Budget Annexe Assainissement au Budget Principal de la somme de 11 000 €, représentant les charges de personnel de l'année 2018.

I – 3 – 4 – Budget Unique 2018 : examen et vote

Madame LAFFONT, adjointe chargée des finances, présente les prévisions 2018 du budget annexe assainissement examinées en commission finances du 22 février 2018.

Elle donne lecture article par article des prévisions retracées dans le document fournit à l'appui de note de synthèse.

L'équilibre des dépenses et des recettes s'établit comme suit :

Exploitation : 634 468.46

Investissement : 967 128.79

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, DECIDE :

- de voter le budget en exploitation et en investissement, tel que présenté.

4 – ASSAINISSEMENT : reversement subvention AEAG aux administrés

Monsieur le maire donne la parole à madame LAFFONT, adjoint au maire, qui présente le dossier. Elle informe l'assemblée que lors de diverses réunions de quartier relatives aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, il a été précisé aux administrés que rien ne s'opposait à ce qu'ils réalisent eux-mêmes les travaux de mise aux normes de leur réseau d'eaux usées.

Dans ce cas de figure, le reversement de la subvention de l'AEAG sera mandaté à l'intéressé(e), sur présentation de justificatifs de la mise aux normes de leur réseau d'eaux usées à la mairie de Juillan :

- Soit par le biais d'une facture acquittée des travaux dans la mesure où le chantier a été réalisé par une entreprise,
- Soit par la présentation d'une ou plusieurs factures acquittées correspondant à la fourniture des matériaux : s'ils ont eux-mêmes procédé aux travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- *D'approuver le principe de reversement de la subvention de l'AEAG comme présenté ci-dessus,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à ce dossier.*

5 – BUDGET PRINCIPAL : Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget 2018

Monsieur le maire donne la parole à madame LAFFONT, adjoint au maire, qui présente le dossier.

Elle rappelle que depuis l'année 2010, il y a obligation pour le conseil municipal d'autoriser le Maire à effectuer des opérations de paiement en investissement jusqu'à l'adoption des budgets communaux : M14 M49 M41 et M4.

L'autorisation porte sur le quart du montant des investissements votés au budget précédant avec précision d'affectation par opération en budget M 14 et par chapitre en budget M 4.

Elle précise que lors du vote en novembre 2017 de la délibération autorisant le maire à régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 il a été oublié de voter l'autorisation pour le programme 24 « Zone de rencontres »

La commission finances du 26 février dernier a décidé de proposer au conseil municipal le projet de délibération autorisant le mandatement des factures du programme 24 à hauteur de 40 000 €. Elle propose de diminuer le montant voté par autorisation en novembre du programme 11 « bâtiments » de ce même montant de 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- *D'autoriser monsieur le maire à mandater en 2018 les dépenses du programme 24 avec affectation des crédits de 40 000 €, et diminuer le programme 11 « bâtiments » de ce même montant*
- *De charger monsieur le maire de l'exécution de la présente décision.*

II – ADMINISTRATION GENERALE

II – 1 – Dénomination du bâtiment « Pôle santé »

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNES, adjoint au maire, qui présente le dossier.

Il indique au conseil municipal que le pôle santé est sur le point d'être achevé et que son ouverture officielle est programmée le 1^{er} avril 2018.

Il précise que le bureau municipal du 21 février dernier, a proposé de dénommer ce bâtiment « **Louis YEDRA** » en l'honneur de l'ancien Maire.

Monsieur le Maire reprend la parole et indique que ce nom n'est qu'une proposition et qu'il est tout à fait d'accord pour que d'autres choix soient émis. Aucune autre dénomination n'est proposée par les membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE,

- *D'accepter la proposition du bureau municipal et de dénommer le bâtiment du Pôle Santé Louis YEDRA,*
- *De charger monsieur le maire de l'exécution de la présente décision.*

II – 2 – Dénomination de la salle occupée par l'association « les amis de Victor H »

Il indique au conseil municipal que le Président de l'association « les amis de Victor H » a demandé par courrier en date du 7 février 2018 de dénommer la salle qui leur a été affectée à l'étage de la maison Ducasse « *salle Turounet* ».

Il ajoute que le bureau municipal du 21 février dernier a émis un avis favorable et a proposé de le soumettre au conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE,

- *D'accepter la proposition du bureau municipal et de dénommer la salle affectée à l'association Les Amis de Victor H à l'étage du bâtiment Ducasse, salle « Turounet ».*
- *De charger monsieur le maire de l'exécution de la présente décision.*

II – 3 – Convention relative au dépôt des archives de la commune aux archives départementales

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNES, adjoint au maire, qui présente le dossier.

Il indique que la gestion des archives est une obligation pour les communes (Article L 2321-2 du CGCT).

Cette gestion s'exerce sous le contrôle scientifique et technique du Directeur des Archives départementales.

Les communes de plus de 2 000 habitants peuvent choisir (art. L 212-6 et suivants du Code du patrimoine) :

- de conserver leurs archives en donnant toutes les conditions d'une bonne gestion (présence d'un professionnel pour la collecte et le traitement, conditions immobilières de conservation correctes, possibilité de consultation par les chercheurs sécurisées et aisées) ;
- de les confier à une structure intercommunale ;
- de les confier aux Archives départementales.

Il précise qu'afin d'assurer la conservation et la pérennité de son patrimoine archivistique, la Commune de Juillan peut décider le dépôt de ses archives anciennes aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées. La Commune reste propriétaire des documents déposés. Pour cela, une convention doit être établie entre la commune de Juillan et le département des Hautes Pyrénées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE,

- *D'accepter de passer une convention relative aux dépôts des archives de la commune de Juillan aux archives départementales des Hautes-Pyrénées*
- *De charger monsieur le maire des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment de la signature de la convention entre la commune et le département.*

III – URBANISME - ENVIRONNEMENT

III – 1 – Programme éclairage innovant sur la rue Maréchal FOCH

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VILLACRES, adjoint au maire, qui présente le dossier.

Monsieur l'adjoint explique que dans le cadre du programme « éclairage public 2018 » la rénovation de l'éclairage public rue Maréchal FOCH a fait l'objet d'une estimation des travaux. Cette opération est associée au programme « requalification du centre bourg ». Les travaux se décomposent comme suit :

- Dépose et repose d'un mât récupéré (*au rond-point route de Louey*).
- Dépose de 15 mâts, massifs à conserver (*réutilisés sur Bellevue*).
- Fourniture et pose de 6 mâts hauteur 8m et 15 mats hauteur 6m avec crosses et lanternes à LED avec gestion communicante.
- Câblage, alimentation, raccordements, coffret de dérivation, essais et réglage.

Le financement de ces travaux estimé à 64 000.00 € HT, sera pris en charge par le SDE65 à hauteur de 15 000 €.

Il indique qu'une deuxième tranche de travaux d'enfouissement et éclairage comprenant l'enfouissement des réseaux téléphone et EP sur la rue Maréchal FOCH, entre le giratoire et le pont de la SNCF est estimée à 166 800 € dont :

- EP 26 000 €
- Electricité BT 120 000 €
- France Télécom 20 800 €

La participation du SDE65 est de 66 500 € sur l'ensemble de l'opération. La commune devra donc financer à hauteur de 100 300 €.

Monsieur le maire précise qu'il est impératif de penser à basculer vers le LED. Cette année, les tarifs de l'électricité, négociés par le SDE65 pour l'éclairage public, augmentent entre 8 et 10 %. Concernant l'éclairage à LED mis en place à la route de Louey, on constate une diminution de 4 à 7 % de la consommation pour notamment pouvoir palier à ces hausses de frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE,

- D'approuver les projets soumis par le syndicat d'électricité départemental d'énergie des hautes pyrénées.***
- De s'engager à garantir la somme globale de 149 300 € au SDE65 qui sera prélevée sur les fonds libres***
- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés.***
- De charger monsieur le maire des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment de la signature de la convention entre la commune et le département.***

IV – QUESTIONS DIVERSES

Néant

V – INFOS DU MAIRE

Monsieur le maire informe que la cérémonie du 19 mars aura lieu à 17h.

La séance est levée à 22h00